

SAISON 2010-2011

Les entraînements

- Badminton :** mardi 19h-22h, Gymnase des Gayeulles, 140 boulevard de Vitré à Rennes.
 jeudi 18h-20h, Gymnase Ile-de-France, allée des Cévennes à Rennes.
 vendredi 20h-21h30, salle du Diapason, campus de Beaulieu à Rennes
- Volley :** mardi 19h15-22h15, Salle Alice Milliat, rue de la martinière à Saint-Jacques de la Lande
 mercredi 20h-22h, Gymnase Ile-de-France, allée des Cévennes à Rennes.
- Ping-Pong :** mardi 18h-20h, Gymnase Picardie (dans l'école Picardie), 9 rue Picardie à Rennes.
- Course, Roller, Natation, Randonnées :** consulter le site de l'association

La cotisation à GLS Rennes

- du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011 : **30€** (tarif réduit : 20€)
 du 1^{er} janvier au 31 août 2011 : **20€** (tarif réduit : 10€)
 Peuvent bénéficier du tarif réduit les étudiants, les chômeurs ou les bénéficiaires du RSA,
 merci de joindre un justificatif.

Certificat médical

Vous devez fournir un certificat médical **de moins de 3 mois** précisant le ou les sports pratiqués avec la mention **obligatoire : en compétition**.

Inscription uniquement par courrier

Merci de remplir le bulletin d'adhésion et de l'envoyer à l'adresse ci-dessous avec **vosre chèque à l'ordre de "GLS Rennes" et votre certificat médical**.

ATTENTION : un dossier complet est nécessaire au bout de 2 séances pour valider votre inscription (bulletin d'inscription, chèque de cotisation, certificat médical).

GLS Rennes – 10, allée de Guichen - 35000 Rennes

GLS RENNES - BULLETIN D'ADHÉSION 2010-2011

NOM Prénom : Date de naissance : / / H/F :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Tél. : Email :

Profession (facultatif) :

- Je suis intéressé(e) par :

badminton volley course à pied randonnées natation ping-pong roller

remarque : le montant de la licence de badminton (nécessaire pour jouer en corpo) pour l'année 2010-2011 sera de 41,20 €

- J'accepte de recevoir les informations de GLS Rennes par e-mail : **oui** **non**

IMPORTANT : GLS Rennes s'engage à ne divulguer aucune information fournie par ses adhérents, à quelque organisme que ce soit, sans le consentement exprès de ceux-ci. Selon la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, chaque adhérent dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations le concernant.

Fait à le / /

Signature :

